



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 38 - Déconstruction d'un immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7e Armée Américaine par Néolia

Délibération n° 007591

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Déconstruction d'un immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7e Armée Américaine par Néolia

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	04/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au conseil municipal de se prononcer sur la déconstruction de l'immeuble sis 12 et 12 bis avenue de la 7^e Armée Américaine dont Néolia, entreprise sociale pour l'habitat, est propriétaire.

Contexte

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, la société Néolia a décidé de la démolition totale du bâtiment situé 12 et 12bis avenue de la 7^e Armée Américaine à Besançon.

C'est en 1996 que la société Néolia a acquis ce bâtiment dans l'objectif de réaliser 4 logements relevant du dispositif « Habitat spécifique ». Situé en bordure de la route départementale D683, cet immeuble est un bâtiment faisant partie de l'ancien site EDF / GDF de Casamène sur lequel était implantée une usine à gaz qui fabriquait du gaz par distillation de la houille jusque dans les années 60. Au sens du protocole mis en place par EDF, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis, de l'homme, des eaux souterraines et des eaux superficielles, a été qualifiée de faible.

Projet de démolition

Intégré au dispositif « Habitat spécifique » piloté à l'époque par le CCAS de Besançon, Néolia avait réalisé 4 logements dans cet immeuble dont un grand logement de type 6 / 7. Des difficultés d'occupation de ces logements, notamment liées à l'éloignement des commerces et services mais aussi du fait de l'absence de transports en commun de proximité n'ont pas permis le relogement pérenne de ménages issus du dispositif.

Aujourd'hui le bâtiment est vétuste et totalement inoccupé et un incendie a détruit le logement du rez-de-chaussée. Le groupe Habitat spécifique, informé, n'a pas émis de réserve quant à ce projet de démolition conscient des difficultés de gestion de ces logements.

Le terrain d'implantation est non attractif et il n'existe pas de projet de construction à ce jour, après démolition il restera en espace naturel.

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de déconstruction de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 12 et 12 bis avenue de la 7^e armée Américaine à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT